

# RÈGLEMENT PARTICULIER

## 39° Rallye Régional AUTOCOURSE 2026

### Vendredi 10 et samedi 11 avril 2026

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Dès l'obtention du permis d'organisation
Ouverture des engagements :	Dès l'obtention du permis d'organisation
Clôture des engagements :	Lundi 30 mars 2026 (à minuit)
Distribution du roadbook et pré-vérifications administratives	Vendredi 10 avril de 14 h 00 à 19 h 00 Salle BVC Émergence 5 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉREÉ
Vérifications administratives et distribution de la géolocalisation	Samedi 11 avril de 07 h 00 à 10 h 00 Salle BVC Émergence 5 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉREÉ
Dates et heures des reconnaissances :	Vendredi 10 avril de 15 h 00 à 21 h 00 Samedi 11 avril de 07 h 30 à 10 h 00
Vérification des voitures	samedi 11 avril De 07 h 15 à 10 h 15 entrée Parc fermé La Gâtine Rue du Commandant Lemaître - BLÉREÉ
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 11 avril – 07 h 30 – La Gâtine
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs :	Samedi 11 avril – 09 h 00 PC Course - Salle BVC Émergence 5 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉREÉ
Publication des équipages admis au départ, et des heures et ordres de départ :	Samedi 11 avril 2026 - 11 h 30 sur Chronolive.

#### **1<sup>ère</sup> ÉTAPE samedi 11 avril 2026**

Départ de la 1 <sup>ère</sup> voiture VHRS à 12 h 30	
1 <sup>ère</sup> moderne 15 mn derrière la dernière VHC	Parc Fermé La Gâtine BLÉREÉ
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> voiture VHRS à 21 h 03	
1 <sup>ère</sup> moderne 15 mn derrière la dernière VHC	Parc Fermé La Gâtine BLÉREÉ
Vérifications finales : Samedi 11 avril	Garage Quintard 2 rue des Frères Lumières - BLÉREÉ Taux horaire de la main d'œuvre : 60 €
Publication des résultats du rallye :	30 minutes MAXI après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, sur Chronolive.
Remise des prix :	Sur le podium après publication des résultats.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA ACO Perche Val de Loire en qualité Organisateur Administratif et l'Ecurie Autocourse en qualité Organisateur Technique organise les 10 et 11 avril 2026 le 39° Rallye Régional Autocourse.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire Visa n° **LSAC-VDL 05/2026 en date du 04 / 02 / 2026 et par la Fédération Française du Sport Automobile Permis d'Organisation n° 106 en date du 04 / 02 / 2026.**

*Comité d'Organisation*

*Président : Mme Odile DELERUE*

*Trésorier : Mme Corinne LEMAÎTRE*

*Tous les membres de l'écurie Autocourse*

**Secrétariat du Rallye :**

### **ÉCURIE AUTOCOURSE**

9 rue des Anciens Combattants – 37314 CIGOGNÉ  
Téléphone : 06 64 03 29 09 - Mail : [odile.delerue@bbox.fr](mailto:odile.delerue@bbox.fr)

**Permanence du Rallye :**

Ecurie AUTOCOURSE	vendredi 10 avril 2026	de 14 h 00 à 21 h 00
Salle BVC Émergence	samedi 11 avril 2026	de 07 h 00 à 22 h 00

5 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉRÉ

**Tél : 02 47 79 41 00**

**Organisateur technique**

ÉCURIE AUTOCOURSE représentée par :

Madame Odile DELERUE 9 rue des Anciens Combattants 37310 - CIGOGNÉ

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège :	M. Gilles GUILLIER	15.07	2504
Membres du Collège :	M. Luc DEHAN	12.02	6495
	Mme Nicole GUIBLAIN	04.18	7079
Directeur de Course Modernes PC	M. Joseph LORRE	12.02	10395
Directeur de Course Adjoint PC VHC	M. Jean-Luc PAGE	15.07	4727
Directeur de Course Adjoint PC VHRS	M. Joël GUÉRIN	15.02	3984
Directeur de Course stagiaire	M. Mévin GRIVAULT	15.02	365645
Directeur de Course stagiaire	M. Cyril BERRINGER	11.11	215067
Directeur de Course ES 1-3-5	M. Joël JUGNIOT	14.12	6813
Directeur de Course adjoint	M. Jean-Christophe PERRIER	15.07	4884
Directeur de Course ES 2-4-6	M. Jacques COURTIN	15.04	6233
Directeur de Course adjoint	M. André GUIBLAIN	04.18	7081
Chronométreurs :	M. Loïc GAGNEUX	15.07	15785
	M. Anouk MAWDSLEY	13.03	1652
	M. Stephan MEUBRY	13.03	180551
	M. Cyril VALLÉE	12.01	123878
	M. Philippe NAUROY	12.01	163037
Médecin :	Dr Christophe BUREAU		
Médecin :	Dr Sylvain GODCHAUX	14.12	204570
Commissaire Technique Responsable :	M. Jean-Luc PHELIPEAU	10.18	9060
Commissaires Techniques :	M. Patrick DESBAIT	15.03	9740
	M. Pierre-Arnaud TEXIER	15.07	53166
	M. Manuel SANTOS	15.03	16264
	M. Michel TOURLOURAT	15.04	9026
	M. Romain THIPHAINE	12.01	155300
	M. Alain CUIILLERIER	12.01	262947
	M. Patrick BATARD	10.13	146650
Chargé des relations avec les concurrents :	M. Alain CAILLÉ	15.04	4822
Chargé des relations avec les concurrents VHC - VHRS :	M. recherche en cours	00.00	0000

Voiture Tricolore	M. Damien DAM VAN NHINH	15.01	114336
Voiture Autorité	M. Philippe COURTIN	15.04	42190
Voiture 000	M. Jean-Yves BRISSET	15.04	3244
Voiture 00	M. Emmanuel NOUVEAU	15.72	113809
Voiture 0 VHRS	M. Stéphane DELAGE	15.05	131198
Voiture 0 VHC	M.		
Voiture 0 Moderne	M. Damien DECOUARD	15.04	235766
Voiture Damier	M. Jean-Marc SEGOUIN	15.07	3352
Responsable des commissaires de route	M. Michaël MOLAC	15.04	298176
Responsable presse :	Mme Odile DELERUE	15.07	4282

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

### 1.2 P. ÉLIGIBILITÉ

Le 39<sup>ème</sup> RALLYE RÉGIONAL AUTOCOURSE compte pour :  
 La Coupe de France des Rallyes 2026 - coefficient 2  
 Le Championnat Automobile Club de l'Ouest des rallyes  
 Le Championnat des Rallyes de la Ligue du Sport Automobile du Centre Val de Loire - coefficient 1  
 Les Championnats de L'ASA ACO Perche val de Loire

### 1.3 P. VÉRIFICATIONS

Les pré-vérifications administratives auront lieu le vendredi 10 avril de 14 h 00 à 19 h 00.

Les vérifications administratives complémentaires et la distribution de la géolocalisation auront lieu le samedi 11 avril de 07 h 00 à 10 h 00, Salle BVC Émergence 5 rue du Commandant J.Y. Cousteau 37150 BLÉRÉ

Les vérifications techniques auront lieu le samedi 11 avril 2026 de 07 h 15 à 10 h 15.  
 Entrée du Parc Fermé à La Gâtine.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage QUINTARD 2 rue des Frères Lumière BLÉRÉ.  
 Tarif horaire de la main d'œuvre 60 €.

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences (pilote et copilote)
- L'original des permis de conduire (pilote et copilote)
- L'original du passeport technique
- L'autorisation du propriétaire de la voiture engagée (si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage)

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 39<sup>o</sup> RALLYE RÉGIONAL AUTOCOURSE devra envoyer à l'adresse ci-dessous, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :  
 lundi 30 mars 2026 à minuit (cachet de la poste faisant foi), et **le chèque d'engagement, sans lequel la demande ne sera pas acceptée, à :**

Philippe COURTIN 27 rue Nationale 37150 CIVRAY DE TOURAINE  
 Portable : 06 30 49 00 64 - courriel : [ctphil@orange.fr](mailto:ctphil@orange.fr)

Si cette demande est envoyée par mail, l'original, le chèque de règlement devra nous parvenir dans les 48 heures qui suivent cet envoi pour que l'engagement soit pris en compte.

3.1.14P. Le nombre des engagés est fixé à 115 voitures maximum (modernes, VHRS et VHC)

### 3.1.15.1 P.

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 280 € + 12 € géolocalisation (**soit un chèque de 292 €**)
  - Sans la publicité facultative des organisateurs : 560 €
- + Chèque de caution de 150 € pour le système de géolocalisation à l'ordre de :  
ET GÉOCHRONO**

**Remise de 30 € par équipage venant de + de 200 kms.**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**3.3P. ORDRE DE DÉPART**

- 3.3.1.** Section 1 : Ordre des numéros (le plus petit partant en tête)  
Section 2 : dans l'ordre du scratch de l'ES 1 (hors pénalités)

**ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

**4.1P. VOITURES ADMISES**

Conformes au règlement standard FFSA des Rallyes

**4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA

Chaque concurrent doit présenter un extincteur et une bâche, par voiture de course et par véhicule d'assistance et **devra emporter ses détritres, conformément à l'article 4.3.2.1.**

**4.3.2.3P. LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIÈCES**

Conforme au Règlement standard FFSA

**ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ**

**5.1P Identification des voitures**

Conforme au règlement standard FFSA.

**5.2P** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

**ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

**6.1P. DESCRIPTION**

Le 39ème Rallye Régional Autocourse représente un parcours total de 97.277 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40.260 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1-3-5	Chisseaux – Chenonceaux	4.460 km	3 fois
ES 2-4-6	Civray de Touraine - La Croix en Touraine	8.960 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

**6.2P. RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du Code de la Route, sur route ouverte.

Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **trois**

Les reconnaissances auront lieu le : Vendredi 10 Avril de 15 h 00 à 21 h 00 et le Samedi 11 Avril de 07 h 30 à 10 h 00.

**ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE**

**7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES**

**7.2.15P.** Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route / Chef de poste : Combinaison orange

## ARTICLE 8P. RÉCLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

### PRIMES EXCEPTIONNELLES :

Des primes seront distribuées sur le classement de chaque ES, même en cas d'abandon.

ES 1		ES 2		ES 3	
8 <sup>ème</sup>	50 €	12 <sup>ème</sup>	50 €	21 <sup>ème</sup>	50 €
Dernier		46 <sup>ème</sup>		62 <sup>ème</sup>	
ES 4		ES 5		ES 6	
33 <sup>ème</sup>	50 €	24 <sup>ème</sup>	50 €	40 <sup>ème</sup>	50 €
58 <sup>ème</sup>		39 <sup>ème</sup>		Dernier	

2 engagements seront offerts pour le rallye 2027 par tirage au sort :

- 1 parmi la liste des concurrents classés.
- 1 parmi la liste des concurrents en abandon.

Une coupe sera remise au 3 premiers et des lots seront offerts à tous les concurrents classés.

### Récompenses aux Commissaires de Route :

3 coupes récompenseront les commissaires de route ayant officié pendant le Rallye.

**La Remise des Prix se déroulera le samedi 11 avril 2026  
30 mn après la publication des résultats.**

### REMARQUES

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires sportifs, en conformité avec la réglementation FFSA.

Pour des raisons de force majeure ou de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de supprimer des parcours de liaisons ou d'épreuves spéciales sans qu'aucune réclamation ne puisse être produite par les concurrents.

Lutte contre le dopage : Un contrôle antidopage pourra être effectué en cours ou à l'issue du Rallye.